TREIZIÈME ANNÉE — N° 580 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 12 AVRIL 1919

ABONNEMENTS
FRANCE . . . . Un an 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : GUT. 55-38

# LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an 8 fr.
ETRANGER. . . — 10 fr.
Les abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

UNE QUESTION EMBARASSANTE

## Le Féminisme et le taux des Salaires

Tel était le titre suggestif d'un intéressante conférence entendue à l'*Association Fénelon* ».

M. Paul Bureau, le conférencier, est trop sympathique à la cause des femmes pour que les féministes n'accordent pas toute leur attention aux problèmes soulevés et aux critiques formulées par l'éminent professeur.

C'est pourquoi j'ai songé à noter pour les lectrices de *La Française* quelques-unes des idées émises au cours de ce si clair exposé d'une question actuelle entre toutes, complexe au dernier chef et qui entraîne de si graves et de si angoissantes conséquences.

Deux théories, nous dit M. Bureau, ont servi à déterminer l'évaluation des salaires : la première, théorie bourgeoise et patronale, prônée par les économistes libéraux, déclare que le salaire est en fonction de la richesse produite par le travail de l'ouvrière à rémunérer Le prix effectif de la marchandise offerte sur le marché réglerait donc le taux du salaire qui proviendrait en conséquence du résidu que laisserait à l'employeur la valeur de cette marchandise, tous frais de production étant déduits.

Cette théorie n'obtint jamais l'adhésion des ouvriers et salariés qui affirmaient que le taux des salaires devait déterminer le taux de vente de la marchandise, l'élément salaire devant compter pour l'évaluation de cette marchandise, au même titre que l'élément matière première.

Ils prétendaient donc inverser le phénomène et tandis qui suivant le premier système, la valeur de la marchandise offerte déterminait seule le taux des salaires,suivant le deuxième le taux des salaires devait servir à établir la valeur de la marchandise et ce taux lui-même devait être conditionné par les nécessités vitales de l'ouvrier.

Tandis que les partisans de la première théorie étaient amenés à chercher du travail au rabais afin de vendre la marchandise au rabais, les syndicalistes déclaraient logiquement ne pas souscrire à cette « descente par en bas ». Ils affirmaient que la valeur de la richesse produite par le travail de l'ouvrier étant un élément trop complexe pour être pratiquement appréciable, il fallait régler le taux du salaire d'après ce qui apparaissait à la moyenne des travailleurs et des employés à une même profession comme répondant au besoins *profondément ressentis* de cette moyenne .

Il s'agissait naturellement de donner du terme *besoin* une définition psychologique et encore fallait-il que ces besoins fussent profondément ressentis, c'est-à-dire enfoncés dans la psychologie profonde de la classe ouvrière.

Or, l'observation donne raison aux théoriciens de la deuxième méthode.

En effet, la cherté de la vie provoque immanquablement la hausse des salaires et lorsque dans une profession déterminée nous amenons des travailleurs ayant des besoins inférieurs déterminés, les salaires de la profession diminuent instantanément.

Notons aussi que le besoin, partant le salaire, n'est pas nécessairement en rapport avec la production du travail.

Dans les échanges, les prix sont proportionnels aux quantités fournies et un fournisseur ne songerait guère à maintenir le prix total au moment même où il prétend réduire la quantité livrée.

Or, à l'égard du travail, nous assistons quotidiennement à ce spectacle d'un salarié qui demande simultanément une réduction de la journée de travail et une hausse de salaire.

Les théoriciens de la deuxième opinion se trouvèrent bientôt en présence du problème de la concurrence féminine.

Des distinctions, d'ailleurs souvent sophistes et arbitraires, avaient jadis séparé les travaux masculins des travaux dits féminins et l'homme et la femme enfermés dans ces organisations différentes ne croyaient pas avoir à se préoccuper les uns des autres.

Le mouvement contemporain détruisit la cloison qui existait entre ces travaux et voici qu'apparut un fait nouveau, à savoir : que si le besoin règle le taux du salaire, la femme ayant, tout au moins dans le passé, des besoins inférieurs aux besoins de l'homme devait se contenter de salaires inférieurs et devenir par là même pour l'homme la plus redoutable concurrente.

Et de plus, nous évoquons cet état d'asujettissement que valait au travail féminin le défaut d'organisation syndicale nous ne nous étonnerons pas que le travail de la femme ait eu comme conséquence première de chasser l'homme de l'atelier tout en créant à l'ouvrière une situation lamentable de misère et d'exploitation.

C'est alors que la femme brandissant la fameuse formule : « A travail égal, salaire égal » prétendit rétablir l'ordre des choses et se libérer de l'exploitation patronale.

Décevante formule, parce que si elle remédiait jusqu'à un certain point aux inconvénients de l'isolement et de la surabondance de main-d'œuvre, elle rétablissait généralement l'égalité en abaissant les salaires masculins et elle avait surtout le tort très grave de postuler l'abandon de la théorie qui prétendait établir le taux du salaire d'après le besoin vital du travailleur.

M. Bureau demande donc aux féministes de réviser l'une de leurs plus chères revendications : « *A travail égal, salaire égal* », mais l'orateur n'est pas de ceux qui dénoncent le mal sans savoir présenter le remède et il propose pour ne pas méconnaître la part de justice incluse dans la formule de s'efforcer de créer chez la femme des besoins équivalents aux besoins masculins ; besoins de bonne qualité, besoins bienfaisants : dépenses intellectuelles, livres, art, hygiène du logement etc..., pouvant contribuer au développement intégral de la vie, donnant raison à la vieille théorie du syndicalisme français : les salaires s'élèvent en même temps que s'élève la conscience ouvrière.

L'orateur ouvre une intéressante digression sur le rôle de la toilette et sans pousser ses auditrices à « s'étaler dans leurs besoins » il reconnaît que l'attrait que la femme ressent pour la toilette peut servir de contrepoids à d'autres besoins essentiellement masculins.

Mais la théorie du besoin est dangereuse, l'individu peut postuler des besoins arbitraires, nuisibles, provenant d'une psychologie individuelle et non d'une psychologie collective ; la bonne besogne serait d'établir le triage entre les besoins à réfréner et les besoins à encourager ; la besogne éducatrice serait de développer les besoins bienfaisants aux dépens des besoins malfaisants, des caprices et des désirs nocifs.

Une fois rétabli l'équilibre entre res besoins masculins et les besoins féminins, équilibre d'ailleurs beaucoup moins instable à présent que jadis, le conférencier déclare qu'il faudrait :

D'une part, qu'un travail déterminé mérite une rémunération déterminée, indépendante du sujet (homme ou femme) qui a fourni le travail.

D'autre part, prendre conscience des besoins familiaux des travailleurs qui accomplissent le travail.

La justice réclame, dit-il, que le travailleur sobre, honnête, capable, puisse subvenir aux besoins des siens et l'indifférence de la société économique vis-à-vis de la situation familiale de l'employé, est inadmissible.

Le salaire, écrivait dès 1891, le grand pape Léon XIII, doit être suffisant pour faire subsister l'ouvrier et sa famille.

Le travailleur n'est pas une machine : il est homme, père, citoyen, croyant, il a les besoins d'un être intelligent, d'un père, d'un citoyen, d'un croyant et ces besoins doivent influer sur le taux de son salaire comme sur les conditions de sa vie ouvrière.

On se préoccupe actuellement,explique M. Bureau, de l'adoption d'un système de rémunération du travailleur qui tiendrait compte des charges du salarié de telle façon qu'il trouverait dans son travail les moyens de satisfaire les besoins normaux de sa famille et pour accomplir une si heureuse réforme, l'institution du *sursalaire familial* doit retenir toute notre attention.

Il semblerait que pour assurer le fonctionnement de ce sursalaire l'établissement de caisses régionales ou corporatives soit indispensable.

Déjà un exemple intéressant nous a été donné : le syndicat des métallurgistes dauphinois a, en effet, pendant la guerre, créé une caisse dite « de compensation », l'a alimentée de ses contributions au prorata du nombre de ses ouvriers, mariés ou non, et a distribué aux employés mariés des allocations correspondant à leurs charges familiales.

Tout le monde comprend à présent combien est vitale pour le pays la question de la population et du relèvement de la natalité... Retenons donc les deux conclusions essentielles qui se dégagent de l'exemple des industriels dauphinois.

Le contrat de travail doit tenir compte de la situation familiale du salarié et il faut établir une caisse collective répartissant entre tous les employeurs la charge du sursalaire familial.

Cet exemple sera suivi, conclut M.Bureau, parce que l'équité réclame, parce que l'intérêt essentiel de la société française et de sa prospérité économique exige qu'il soit suivi.

**M. de Crisenoy.**

## PRIÈRE DE LIRE ATTENTIVEMENT

Comme tous les ans, en raison de la fête de Pâques, le numéro qui aurait dû paraître le 19 avril est supprimé. Notre prochain numéro paraîtra le 26 avril 1919.

## A LIRE PROCHAINEMENT

Nous préparons, en vue de la *Journée des Mères* (le 11 mai), un numéro spécial qui sera un hommage à la Maternité, et où seront rappelés et commentés les droits et les devoirs, les joies et les douleurs des mères.

Ce numéro paraîtra le 10 mai.

*Notes d'Actualité*

## Une douloureuse soirée

Une triste, froide et laide salle de conférence ; dans cette salle, un public hétéroclite : femmes en cheveux, ouvriers pâlis par la fatigue d'une longue journée de travail, et, tout à fait au fond, un groupe de jeunes gens, bien vêtus, le visage farouche, exprimant par toute leur personne, sans proportions et sans limites,la revendication brutale née plutôt du désir effréné de jouissances devinées, que du besoin de compenser des souffrances passées.

La voix du conférencier s'élève sympathique, enjouée ou sévère et son public semble l'écouter avec une intelligente déférence ; à peine de temps à autre une courte interruption aussitôt réprimée par l'assistance. Puis, quand l'orateur s'est tu, des questions ; elles sont exprimées avec un calme et une dignité qui impressionnent ; en voici trois, au hasard du souvenir :

*« Monsieur, le Gouvernement fait tout contre l'ouvrier... Il vient de rétablir les courses ! Savez-vous qu'elles sont l'origine de plus d'un drame dans les ménages, pourquoi alors les rétablir ? »*

Un autre ajoute : *« C'est que l'ouvrier ne compte pas ; ce qu'il faut c'est son argent, et par tous les moyens, on s'efforce de le lui soutirer... »*

Un autre : *« Pourquoi puisqu'il n'y a pas assez d'enfants en France, laisse-t-on des maisons.. vous savez lesquelles je veux dire.. dont le gouvernement tire un bénéfice ? »*

Un autre :*« On prétend que l'ouvrier n'est pas économe ; Eh bien ! ma profession me mène partout* des palais les plus riches aux chaumières les plus humbles (!) : *ce n'est pas dans les dernières que l'on gaspille le plus ! Si vous pouviez voir ce qui se passe chez les autres ! On en a le frisson quand on s'en rend compte et qu'on pense au nombre de pauvres gens qui n'ont pas de quoi manger !... »*

Tristement, j'écoutais ce double réquisitoire, réquisitoire contre le gouvernement et réquisitoire contre les maîtresses de maison.

Au premier que dirai-je ? que le rétablissement des courses n'oblige personne à parier ?... mais ne sais-je pas aussi que ceux qui se plaignent n'ont pas en eux la force nécessaire pour résister à la tentation, qu'ils savent qu'ils y succomberont, que le petit ménage sera par contre-coup dispersé aux quatre vents, l'armoire à glace tant désirée, si péniblement achetée, livrée au brocanteur, tout le frêle édifice du modeste bonheur exposé à sombrer dans l'aventure ? Et qu'ils en veuillent à ceux qui n'ont pas su les armer contre la tentation de les y exposer, quoi de plus naturel et de plus angoissant ?

Quand à la dernière observation, celle émise par le blafard ouvrier qui affirmait passer partout, de quel remords lancinant ne peut-elle hanter l'âme des maîtresses de maison fortunées ! Jusqu'ici elles ont pu s'imaginer qu'elles avaient le droit, puisqu'il s'agissait de *leur argent*, de laisser faire, de laisser aller. Pourront-elles encore le croire désormais ? Ne sentiront-elles pas qu'elles sont comptables des ressources alimentaires et autres, si strictement mesurées au plus grand nombre, et que leur rôle de maîtresses de maisons ne se résume pas à un titre mais à une action continue, inlassable, consciencieuse et réfléchie ?

Nous n'avons le droit ni de gaspiller ni de *laisser gaspiller* ; autour de nous des yeux intelligents et sévères nous observent, tâchons que leurs regards expriment une approbation cordiale.

Maîtresse de maison ! il n'est pas actuellement de tâche plus absorbante et plus difficile, il n'en est pas d'une plus périlleuse importance.

**Augusta Moll Weiss.**

## LES DISPARUS

### M. Paul Beauregard

M. Paul Beauregard siégeait à la Chambre comme député du XVIe arrondissement depuis 1898, il avait toujours été réélu.

Quand il débuta dans la vie politique, il s'était déjà acquis une haute réputation comme économiste et professeur de Faculté. A Douai, où il avait été reçu premier au concours d'agrégation à l'âge de 23 ans, puis à Paris, il occupa la chaire de droit et d'économie politique.

Il avait fondé un journal *Le Monde Economique* et écrit plusieurs ouvrages très estimés sur la question des salaires, de la main d'œuvre, etc...

En 1905, il entra à l'Institut comme membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Ainsi, sa renommée et son activité s'étendaient loin au delà des limites de sa circonscription. Pourtant, ce fut peut-être là, dans ce joli coin de Paris, heureux dans le choix de ses dirigeants, que l'action bienfaisante de M. Paul Beauregard fut le plus et le mieux sentie. Il consacrait beaucoup de son cœur et de son temps à l'Union Centrale des Œuvres d'Assistance du Seizième, Société que dirige magistralement le Dr Bouillet, maire de cet arrondissement.

Un fils de M. Beauregard a donné sa vie pour la France.

Quand un homme de parti meurt, il se trouve toujours des hommes d'opinions analogues pour le remplacer ; mais le vide se fait plus longtemps sentir quand celui qui s'en va avait, comme M. Paul Beauregard, par sa haute conscience, sa dignité de vie et son large esprit, forcé l'estime de ses adversaires mêmes et que les croyances les plus opposées se joignent, apportant des fleurs sur sa tombe.

## VERS LE SUFFRAGE DES FEMMES

### Une opinion masculine

*Nous avons donné la semaine dernière l'opinion des féministes sur le vote de la commission sénatoriale relatif à la proposition de M. Louis Martin. Un lecteur, soldat resté prisonnier plusieurs années en Allemagne, étonné que son pays semble avoir si peu appris de la guerre, nous adresse l'article suivant. Nos parlementaires y verront que les électeurs peuvent être avec eux plus rudement sévères que les femmes elles-mêmes.*

### Sénateurs misogynes

L'on connaît la décision de la Commission sénatoriale relative au vote des femmes, décision hostile au vote... MM. les sénateurs n'ont pas craint de se couvrir de ridicule en rejetant brutalement, lourdement, avec une lourdeur que l'on pourrait qualifier de germanique, car leur manière de faire rappelle trop celle des seigneurs de la Chambre prussienne qui, pendant la guerre, accueillirent presque dans les mêmes termes les desiderata des suffragistes d'Outre-Rhin — le vœu féministe. Après tout ce que les femmes françaises ont fait pour le pays, au cours de la guerre, MM. les sénateurs ne trouvent à leur exprimer que du mépris ; car ils ont beau enguirlander leurs victimes et les dédommager en louanges aussi vaines que fades — à force d'être ressassées, c'est bien le mépris pour la femme, pour sa faiblesse surtout, qui constitue le fond de leur antiféminisme, — comme ce sentiment est, d'ailleurs et fut toujours la base de l'animadversion de n'importe quelle catégorie ou caste masculine en face de revendications féminines quelconques.

C'est le sempiternel argument : la politique distrairait la femme du foyer !

Eh bien ! et l'homme ? Est-il donc, par son essence, si étranger, si inutile au foyer, que l'argument n'ait eu de valeur en ce qui le concerne, au moins dans une certaine mesure ? Conçoit-on un foyer normal où l'homme n'ait aucun rôle à jouer ? Et a-t-on songé, lors de l'établissement du suffrage universel masculin à voir là une objection ? Ne pourrait-on citer maint politicien, voire même maint sénateur, capables, malgré les exigences de la vie publique (sans compter celles de leurs affaires professionnelles) d'entretenir non seulement un foyer, mais deux ?... Or, les femmes ne sont pas exigeantes : elles ne prétendent qu'à — tout en gouvernant un foyer unique — suivre un peu les choses publiques.

Et cet autre prétexte : les femmes manquent d'éducation politique !

Certes, mais pas plus que les hommes en 1789 ; ce qui n'a pas empêché ceux-ci de s'adjuger le droit de vote. Donc, MM. les sénateurs jugent l'instruction préventive nécessaire aux femmes et pas aux hommes ! Voilà pour leur bonne foi. Ce n'est pas tout. Ces Messieurs pourraient-ils nous dire combien, actuellement, sur dix électeurs, il en est de politiquement éduqués ? Non, sans doute... En réalité, en France, sur dix adultes mâles, il n'en est pas trois qui soient dignes de participer, par l'intermédiaire du bulletin de vote, au gouvernement du pays. Il suffit de fréquenter un milieu masculin quelconque pendant un certain temps — oh, pas un long temps ! — pour se convaincre que, politiquement parlant, la plupart des Français sont des ânes. La majorité des électeurs français ne connaît pas un traître mot des institutions politiques du pays, de leur origine et de leur fonctionnement ; la majorité des électeurs français est dénuée d'expérience politique, la basse cuisine électorale retenant seule son attention, d'une part, et, d'autre part, la presse dite d'information ayant ses préférences, au détriment de la presse d'idées qui pourrait concourir à son instruction politique; pis encore, la majorité des électeurs est d'une ignorance crasse quant à l'histoire nationale, ce qu'ont indubitablement prouvé les enquêtes faites auprès des recrues avant la guerre. Voilà pourtant des gaillards à qui MM. les sénateurs reconnaissent, sans barguigner, la capacité électorale, sous prétexte qu'ils sont des mâles et qu'ils ont 21 ans !

Et, si l'on ne voit pas bien en quoi les hommes ont progressé depuis l'établissement du suffrage prétendu universel et ce qu'ils ont gagné en science politique, — il est facile de constater ce qu'ils ont perdu... : le bon sens, simplement, c'est-à-dire la qualité maîtresse dans le domaine politique. Les chimères les plus extravagantes, les théories les plus absurdes ont, par la voie de la presse surtout, troublé les cerveaux masculins. — Tout autour de nous et même chez nous, le résultat est trop visible, vraiment, pour qu'il faille insister. Disons seulement que l'on entend maintenant presque communément des électeurs, et non des moins distingués parmi les intellectuels, faire fi du bulletin de vote et verser aveuglément dans les inepties anarchistes. Et c'est à une époque où les hommes de plus en plus, se refusent à remplir leurs devoirs électoraux que MM. les sénateurs opposent aux bonnes volontés féminines de tels arguments.

Cela dit, les femmes pourraient prendre en considération l'objection d'insuffisance d'éducation politique, pourvu, bien entendu, qu'elle vaille pareillement à l'encontre des hommes. Que l'on enlève le droit de vote aux électeurs indignes, c'est-à-dire la grande majorité. Puis que tous ces électeurs ignorants soient méthodiquement soumis à l'instruction politique, concurremment avec les femmes adultes. D'après le résultat obtenu, l'on pourra trancher la question.

**Vindex.**

## Délégation pour le Suffrage intégral

Une délégation de la « Ligue contre les restrictions des droits politiques des femmes », composée de représentantes de nombreuses sociétés féministes et de travailleuses appartenant aux syndicats confédérés, a été reçue en audience par M. A. Varenne, président de la Commission du suffrage universel à la Chambre.

Cette délégation était chargée de présenter la protestation énergique des femmes qui ne veulent pas se contenter du vote municipal.

Les déléguées, considérant que la collaboration des femmes est nécessaire pour réparer les ruines de la guerre, veulent participer dans la *même mesure que l'homme* à la vie de la nation et déclarent que toute restriction de leurs droits, dans les heures tragiques que nous traversons serait aussi mesquine que dangereuse.

## A la Chambre

**Pour la discussion immédiate.** — La question de vote des femmes a été de nouveau discuté à la Chambre à propos de la réforme électorale ; Messieurs Ernest Lafont et Bracke en sont partisans et l'ont inscrit dans un amendement. Mais ils acceptent la disjonction, sur la promesse formelle donnée par MM. Varenne et Dessoye que l'électorat féminin sera inscrit à l'ordre du jour aussitôt après le projet sur l'alcool. Seul, M. Andrieux s'obstine et longuement insiste pour que la question soit tranchée sans répit. Il est mal accueilli. car on a l'impression d'une diversion.

Bref, par 335 voix contre 144, la disjonction est ordonnée.

♣

**Pour le vote familial.** — M. Roulleau Dugage, lui, a soutenu le vote familial, c'est-à-dire, la réunion sur la tête du chef de famille de toutes les voix que représenteraient les membres de son foyer, s'ils étaient appelés à aller aux urnes. C'est, explique-t-il, le véritable suffrage universel, le seul capable de faire entendre la voix du nombre.

Conformément aux indications du président, le rapporteur prie la Chambre de disjoindre cet amendement, déplacé dans une loi de procédure électorale. M. Charles Benoist lui-même appuie la commission. Par 302 voix contre 187 cette disjonction est prononcée.

## Les Pairesses au Parlement britannique

La Chambre des communes a adopté à l'unanimité, en seconde lecture, le bill proposé par le parti travailliste, abolissant les disqualifications existantes des femmes.

Le bill abolit toutes les incapacités des femmes relativement aux fonctions civiles et judiciaires; il leur confère les mêmes droits électoraux qu'aux hommes et permet aux pairesses de siéger à la Chambre des Lords.

M. Addison, parlant pour le gouvernement, a dit que celui-ci n'accepterait pas la proposition relative à la modification des droits électoraux de la femme et demanderait la suppression de cet article, mais il accepte les principes des autres articles du bill.

## Les Mécontentes

Dans un de ses derniers numéros, « La Française », toujours prête à soutenir généreusement les faibles, s'émeut vivement du sort des infirmières militaires démobilisées. Je les crois, en réalité, moins à plaindre qu'elles ne le paraissent, car le Ministère de la Guerre les a loyalement prévenues, dès leur affectation, qu'elles étaient seulement temporaires. Elles pouvaient donc, à l'avance, songer à une autre situation.

Bien plus désolant est le sort des employées d'une œuvre de guerre qui se transforme en œuvre permanente. Les infirmières qu'elle occupe sont invitées à faire une demande pour être reprises par la nouvelle administration. Etant en règle, elles se croient donc assurées de continuer leurs fonctions, et voici que du jour au lendemain, on leur ordonne de les cesser. On croit adoucir cette cruauté en offrant une insuffisante indemnité. Or, il s'agit de femmes qui ont accompli avec un grand dévouement un service fort rude. N'a-t-on pas agi envers elles d'une manière offensante, et est-il juste de les supprimer brusquement surtout à un moment de l'année où toute infirmière trouve difficilement à s'utiliser?

**J. G.**

## Conférences préparatoires au Vote Municipal

La 14e Conférence d'éducation municipale aura lieu le dimanche 13 avril à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales 16, rue de la Sorbonne à 4 heures.

Président de séance, M. Alex. Varenne, député.

Le féminisme, ses conquêtes, ses revendications, Mme Chevalier-Marescq.

Réforme des mœurs électorales, Mme Maria Vérone.

Discours de clôture, M. Ferdinand Buisson, président d'honneur.

## Exposition d'Art décoratif

**10e Salon 1919.**
(Du 28 mars au 30 avril)

Permettez-moi, chères et aimables lectrices, d'insister auprès de vous pour vous décider à réserver sur vos courses, vos visites chez les couturières ou modistes, dans les grands ou petits magasins, vos promenades et vos five o'clock teas, une heure ou deux à passer agréablement et même utilement parce qu'instructivement, à ce 10e Salon dont je viens vous entretenir.

Vous ne regretterez pas, je vous l'assure, de suivre mon conseil et vous pourrez même y satisfaire votre goût des emplettes; les plus exigeantes d'entre vous n'auront que l'embarras du choix parmi les bibelots charmants qui sont créés et exposés et peuvent être acquis (livraison à la clôture de cette délicieuse exposition), pour orner vos intérieurs ou compléter vos toilettes les plus raffinées.

En thèse générale, on peut proclamer que c'est là une manifestation d'art qui fait honneur à ses organisateurs et à ceux et celles qui y participent par leurs créations.

Sur 174 exposants de travaux, 47 noms féminins représentent Paris et les départements y compris l'Alsace, nos Alliés dont une lointaine Japonaise et 2 Polonaises enfin, 1 neutre.

Des artistes connues et même déjà célèbres comme Mme Berthe Cazin y figurent parmi les débutantes et rehaussent l'ensemble.

Mlle Suzanne Lalique prouve que « bon chien chasse de race » et elle me pardonnera, à moi qui l'ai connue toute jeunette, cette comparaison avec nos bons amis actuellement si sévèrement traités par prudence utile, pour ne pas dire persécutés. Et c'est un hommage au maître qu'est son père.

Le raphia subira probablement une hausse, car son emploi sera à la mode comme matière première pour broderies dont vous trouverez plusieurs spécimens très réussis; heureusement le raphia restera toujours une matière abordable pour les nouveaux pauvres; les autres, sans les désigner, auront la ressource de matières précieuses : la laine de nos grand-mères en est devenue une.

Vous admirerez aussi les gracieuses installations à la portée de tous, qui meubleront délicieusement les villas, maisons de campagne et même de ville dans les régions à reconstituer.

Citons dans ce domaine, M. et Mme François Gallerey pour leur tapis de table brodé, d'un goût si sûr et d'une fabrication irréprochable en collaboration.

J'attire votre attention sur les papiers de reliure imprimés par Mlle Marguerite de Félice qui s'en est fait une spécialité.

Je n'ai pas pu compter les coussins, ils sont trop tous plus jolis et plus originaux les uns que les autres.

Dans le catalogue, vous trouverez tous les renseignements utiles pour adhérer, si le cœur vous en dit, à la Société des Artistes décorateurs ouverte à tous et qui mérite d'être soutenue, encouragée.

Cette Société a débuté en 1904 par une exposition au Petit-Palais; puis en 1905, par une participation à l'Exposition coloniale et au Salon des Arts de la Femme; en 1906, au Musée Galliera, ce cadre exquis pour un ensemble d'art moderne qui figurait à Milan et au Pavillon de Marsan; là encore en 1907 et 1908.

En 1909, à Copenhague; en 1910, à Bruxelles; en 1911, à Turin; en 1912, au Pavillon de Marsan; en 1913, de même et à Gand; en 1914 encore là et à l'Exposition Internationale de Lyon et enfin en 1915, à l'Exposition internationale de San Francisco.

**Jules Bébaume.**

## LES LIVRES

**LA FAIBLESSE DES FORTS, par Gaston Rageot.**

Deux frères, médecins célèbres, très unis, quoique de caractères différents, ont fondé un hôpital sur un plan nouveau où, grâce à leur bonne entente, à leur haute science et à leurs qualités complémentaires les unes des autres, ils opèrent des miracles, découvrent des mystères. « La Vasardière » est une œuvre vivante, au service de la vie. La vie y est étudiée dans ses plus minutieux secrets, ranimée, adoucie, embellie même : c'est à la fois un asile et une ruche, un lieu de repos et d'activité.

Deux femmes s'y meuvent : l'une est Polonaise, l'autre Française; mais si les femmes Slaves, comme on le dit et comme il apparaît dans le roman russe, sont changeantes, inconsistantes, un peu incompréhensibles, si elles ne sont jamais très fixées elles-mêmes sur l'homme qu'elles aiment et le dieu qu'elles servent, c'est la Française de M. G. Rageot qui serait la plus slave des deux. Peu importe, l'auteur n'ayant pas voulu faire de son personnage un type national. Cependant il doit manquer quelque chose, un chaînon psychologique qui relie les deux aspects de Lise-Reine. Au début elle nous est présentée comme une âme droite, fière, ardente, de celles qui aspirent plus à se donner qu'à jouir, et nous aurions cru qu'en elle le cœur parlait plus haut que les sens, et la conscience plus haut que le cœur. Une telle âme tend à s'élever en aimant, elle est généralement attirée par une supériorité, et si elle se trompe, cela ne changerien à la qualité de son amour qui, loin de l'avilir, l'ennoblit. Il est donc très naturel et vraisemblable que Lise-Reine épouse l'aîné des deux frères : il se peut aussi,

par les jeux de l'amour et du hasard, qu'elle découvre plus tard, trop tard, qu'elle aurait dû épouser l'autre pour être heureuse, sans cette cruelle découverte, ce douloureux regret, et la basse trahison aux lendemains conséquences, il doit y avoir un conflit, une lutte intérieure à laquelle on aurait peut-être dû nous faire assister.

L'auteur a voulu concentrer l'intérêt sur le thème, l'être « fort » à qui le titre attribue une faiblesse. Cette faiblesse, quelle est-elle? On ne peut donner ce nom à un court moment de découragement, dans une catastrophe qui anéantit d'un coup toute une vie d'efforts et de labeur, où fut dépensée tant d'énergie et d'intelligence, et où sombrent en même temps ses affections les plus chères et jusqu'au respect attaché à son nom. Quelques cris de douleur et de rage, des menaces de vengeance inentendues et inexécutées, quelques paroles un peu dures aux deux infidèles ne sont pas la preuve d'une « faiblesse ». Sans cet abandon momentané de l'empire sur soi, l'homme serait inhumain. L'Horace de Corneille, qui ne passe pas pour un faible, tue sa sœur pour moins. Non, la faiblesse de François Lecordelier, consiste à n'avoir pas su se faire aimer : il ne s'y connaissait pas en modes, ne faisait pas de compliments à sa femme, et ne lui témoignait pas assez de tendresse par des démonstrations extérieures, encore est-ce bien la faiblesse du mari ou celle de la femme? La grande faiblesse des hommes supérieurs est peut-être de mal choisir leurs compagnes.

Tout ce qui se rapporte à la fondation est très attachant; il y a aussi au cours du livre, des impressions pendant la guerre, très justement notées.

**Alice Berthet.**

## ECHOS

**Nos veuves de guerre à Rome.** — Le pape a reçu à l'Aula consistoriale, une délégation de veuves de guerre françaises en présence du cardinal Luçon, de Mgrs Chaumeting, Touchet et Ruch.

**L'Alsace et la Lorraine secourent les veuves de guerre.** — Une souscription recueillie en Alsace et en Lorraine pour venir en aide immédiatement aux veuves et orphelins des soldats morts pour la France, a donné un million.

Les distributions seront faites dans chaque département par les commissions chargées des services des Pupilles de la Nation.

**La mortalité féminine et enfantine en Allemagne.** — La Kölnische Zeitung du 14 mars publie un schéma statistique de la mortalité des femmes et des enfants pendant les années 1913 à 1917. L'influence de la guerre apparaît dès la première année, mais la courbe monte rapidement, le chiffre étant à peu près triplé dans la 3e année. L'augmentation de la mortalité est observée à tous les âges mais surtout entre 60 et 70 ans. La disette de charbon en février-mars 1917 a fait monter le chiffre des décès de 77 0/0.

**Le salaire des femmes de journée.** — A Lausanne, les femmes de journée ont fixé un minimum de salaire de 7 francs, ou 5 francs avec le repas, pour la journée comprenant dix heures de présence et 9 heures de travail de 8 heures à 18 heures.

**Le cœur visible.** — On a découvert à Londres un nouvel appareil au moyen duquel on voit les battements du cœur. Les objets apparaissent en relief et en perspective comme dans un stéréoscope. On peut ainsi se rendre compte de la position d'un corps étranger, balle, objet avalé, etc., ce qui en facilite l'extraction. On dit encore que dans certaines conditions on peut au moyen de cet instrument voir le sang couler dans les artères.

# BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

*Les communications des Sociétés doivent nous parvenir au plus tard le samedi si elles sont longues et le lundi si elles sont courtes. Les comptes-rendus de réunion ne doivent pas dépasser une demi-colonne à moins de séances d'un intérêt exceptionnel. La Française s'efforcera toujours de publier ces comptes-rendus dans son plus prochain numéro, mais elle peut se trouver obligée de les remettre à un numéro suivant.*

## Union Fraternelle des Femmes

**CONFERENCES D'EDUCATION MUNICIPALE**

**Séance du 2 mars 1919.**

Le Président, M. H. Berthélemy, professeur à la Faculté de Droit, donne la parole à M. Lenoble qui fait un exposé très clair sur le développement des Sociétés féministes, il compare la prospérité des groupements unifiés avec celle des groupes français et ce n'est pas à l'avantage de ces derniers.

C'est par centaines de mille que les sociétés anglaises comptent leurs adhérents. C'est avec des centaines de mille francs que ces sociétés organisent leur travail et leur propagande. N'insistons pas, nous serions trop humiliées.

Même Aurel avait à traiter : « La culture de la responsabilité », elle l'a fait avec son talent d'écrivain et sa sévérité de femme plus orgueilleuse encore de ses devoirs que de ses droits.

« Il ne s'agit plus de passer la tâche à d'autres... Nous sommes responsables de ce que nous faisons, et encore plus de ce que nous ne faisons pas, et surtout de ce que nous ne laissons pas faire.

Suit, un examen de conscience collectif qui renforce admirablement la thèse de l'oratrice; elle incite la femme à sortir de la nuit du XIIIe siècle où elle est encore plongée, par la volonté de l'homme, mais aussi par manque d'énergie à vouloir vivre dans la lumière. La femme est avant tout, la protectrice née de l'enfant, qu'elle soit mère ou non; elle a par son rôle d'éducatrice une part prépondérante dans la vie de la Nation; elle ne sait malheureusement guère en tirer parti.

Le vote vient sur vous... ne faites pas l'injure à ceux qui soutiennent votre cause de faiblir à votre tâche.

Décidons que nous sommes sûres de vouloir, retrouvons notre vouloir doublement, soyons ce que nous sommes, et pénétrons-nous de ceci : qu'il faut que le dogme civique démocratique de la femme porte à sa base; faire baisser le ton aux intérêts locaux pour favoriser l'entente générale.

Mais sachons aussi qu'on ne peut cultiver l'élément féminin sans cultiver l'élément masculin.

La femme c'est la vigie, c'est aussi la pensée et la vie populaire tout entière qui assurera la communion entre toutes les classes.

Et si les hommes demandent : quand nous « saurons » voter, il faut leur répondre : quand nous aurons le vote. »

La conférencière vigoureusement applaudie pour sa leçon d'énergie et de volonté si joliment donnée, veut l'affranchissement de la femme, que le vote intégral seul donnera.

Elle est chaleureusement applaudie et remerciée par M. Berthélemy qui donne ensuite la parole à M. Mesureur.

**Les lois qu'il faut connaître.** — La loi sur les enfants assistés n'a été mise au point qu'en 1904... La société a compris que la charité publique était impuissante à secourir ces nombreux infortunés, qui avaient droit à une vie normale. La Société est dure pour les déshérités; n'a-t-il pas fallu une lutte âpre pour que les aliénés soient traités comme des malades et non comme des criminels. Au milieu du XIXe siècle, on les enchaînait, on les rouait de coups. Aujourd'hui, on les soigne humainement et une loi les protège.

La première loi vraiment humaine date de 1893, c'est la loi d'assistance médicale à domicile; malheureusement elle n'est guère appliquée que dans les grandes villes.

Il faut savoir que tout malade indigent a droit aux soins gratuits, et que les hôpitaux sont obligés d'admettre les malades si les soins à domicile sont impossibles à donner. Il ne faut pas que des êtres humains souffrent et meurent privés de secours. La loi est formelle à cet égard et chacun a le droit de la faire appliquer.

En 1898 naquit la loi sur les accidents du travail. Autrefois, l'ouvrier pouvait être blessé dans son travail, il gardait pour lui son infirmité et sa misère car c'était un miracle quand les tribunaux lui accordaient une indemnité que le patron devait payer.

En 1902, on apporta des amendements à cette loi, puis très lentement, elle se modifia dans le sens des intérêts ouvriers, très lentement parce que, dit M. Mesureur, l'élément féminin n'était pas consulté.

Quant à la loi sur l' « assistance obligatoire aux infirmes, aux incurables, aux vieillards », l'indemnité versée à ces derniers était de 1 franc par jour. A Paris, la Ville et l'Etat ont porté la mensualité à 50 francs depuis la guerre.

« L'assistance obligatoire aux familles nombreuses » aurait besoin d'être aussi sagement revisée, mais c'est déjà un progrès que de protéger 9.000 familles jusqu'alors laissées sans secours (à Paris).

« L'assistance aux femmes en couches » est une trop modeste petite assistance. Il faut que la loi soit remaniée, les femmes y pourvoiront.

La loi sur « le Secours aux nécessiteux » est appliquée intelligemment à Paris, moins de secours de 3 à 5 francs aux paresseux, plus de secours de 50 à 60 francs aux vrais malheureux.

Le budget est passé de 1 million à 5 millions.

« L'assistance aux filles-mères » a sauvé plus d'enfants que les discours sur la repopulation n'en ont fait naître. Le conseil municipal a décidé de donner deux cents francs par mois à toute fille qui nourrissait son enfant. Il faut améliorer sans cesse les lois, on favorisera l'allaitement maternel qui est le secret de la prospérité de la race.

M. Mesureur compte beaucoup sur le concours des femmes — quand elles auront le bulletin de vote — pour faire aboutir les lois contre l'alcool, la tuberculose. Il faudrait un Ministère de la mère et de l'enfant...

Mais ceci, comme dit Kipling, c'est une autre histoire...

Et M. Berthélemy se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier chaleureusement M. Mesureur et les autres orateurs.

L'heure tardive prive le public d'entendre davantage M. Berthélemy et c'est bien regrettable.

## Union de pensée féminine

**Prochaine Réunion**

Hôtel des Sociétés Savantes 28 rue Serpente, Paris 6e.

**3e Après-midi d'Avril, le 19, à 2 h. précises.**

**Enseignement Féminin :** Mme Céline Dennaz et Mme Lydie Martial.

**Elaboration du Programme Féminin au Conseil Municipal,** par le Comité d'Etudes.

**La Morale,** Exposé par M. Philippe Pagnat, lithographe, et Mme Lydie Martial.

**Controverse** avec le concours de personnalités compétentes.

**Séance du 15 mars 1919**

Après l'exposé comparatif de la constitution de la République des Etats-Unis d'Amérique et de celle de la République Française, présenté par Mme Hamman, l'Union de Pensée Féminine, considérant que la constitution française n'offre aucune garantie de pouvoir et de progrès social véritable à la Femme qui recevrait d'elle les droits politiques, émet les vœux suivants, à l'unanimité moins trois voix sur cent vingt votants :

1° Que la Constitution de la République Française soit au plus tôt revisée;

2° Que, dans la nouvelle Constitution, le pouvoir exécutif ne dépende pas entièrement du pouvoir législatif;

3° Que la femme y reçoive l'intégralité des droits politiques comme l'homme.

## Comité de Propagande féministe

Un comité de propagande féministe ayant à sa tête un Comité de Direction est constitué dans le but 1° de favoriser l'évolution du Féminisme et les revendications de la femme au point de vue de son émancipation totale.

2° D'instruire la masse des femmes laborieuses sur les devoirs sociaux qu'elles ont à remplir en dehors de leurs devoirs domestiques.

3° De préparer la femme à accomplir dignement son futur rôle de citoyenne.

4° D'exposer aux pouvoirs publics les revendications sincères de tout un sexe en vue d'obtenir le droit de suffrage.

Pour adhérer à ce Comité, il faut s'inscrire au siège social, 95, rue de Monceau.

## CHRONIQUE DES ŒUVRES ET INSTITUTIONS

### VOLONTARIAT AGRICOLE FEMININ

Dimanche 23 mars a eu lieu à la Sorbonne la séance de clôture du volontariat agricole féminin qui rendit les services que l'on sait pendant près de trois années de guerre. La société se dissout sur un beau succès financier, car tous frais déduits, et même celui qui n'est pas mince, de l'achat d'une charrue mécanique, dont le volontariat fait cadeau à une commune de l'Aisne dévastée, l'on a pu verser une somme de 1.260 fr. à l'œuvre si intéressante de l'Œuvre de la Préservation de l'Enfance. M. Lavarenne, le dévoué président, en un discours très nourri, a exposé les raisons pour lesquelles il espère que l'œuvre si bien commencée, n'arrêterait pas là son action. Le nombre effrayant de terres laissées en jachère, et de cultivateurs manquant à notre beau sol français, par suite du grand cataclysme, lui a suggéré l'idée de fonder une ferme-école tout près de Paris, où les petits écoliers parisiens pourraient, les jeudis et les dimanches, venir recevoir un enseignement pratique et gratuit des choses de la terre ; puis, on se chargerait de procurer des places à la campagne, à ceux qui montreraient le plus d'aptitude à la noble carrière agricole. A l'issue de la séance, un certain nombre de diplômes ont été décernés aux jeunes travailleuses les plus assidues du volontariat.

## COURRIER DES LECTEURS

**Mlle Desdoigts,** Nos sincères remerciements pour votre règlement de compte très exact. Nous vous signalons qu'il a été envoyé en plus 5 exemplaires n° 430 à Mme Desprès.

**Mme B., Rue St-Ioanne.** Ainsi que vous l'avez lu dans un précédent courrier, votre envoi nous est bien parvenu. Encore merci. Après vérification, le journal vous est adressé comme avant. Irrégularité ne nous est pas imputable. Nous vous avons renvoyé à nouveau les 2 numéros que vous n'avez pas reçus.

**M. Pondenzan.** Ministère de l'Agriculture. L'Ecole de Rennes n'est pas encore ouverte. Il y a les écoles de Kremmer et Coetlosquet pour la laiterie, les écoles ménagères ambulantes Grignon pendant les trois mois de vacances. Excellente idée de diriger la jeune fille dans cette voie. Mais les écoles nécessaires n'existent encore pas ou mal. Nous espérons qu'il n'en sera plus longtemps ainsi.

**Adjudant Baise.** L'affiche : « Quand tu parleras de la femme, songe à ton épouse, à ta mère, à ta sœur, à ta fiancée et tu ne diras jamais de bêtises », vient du Foyer franco-américain du Soldat, 13, rue Lafayette. Nous avons reçu l'abonnement de votre parenté. Merci pour votre bonne propagande.

**M. Schwaabé.** Tous nos remerciements pour le renseignement que vous nous avez donné et que nous transmettons ci-dessus à l'intéressé. Nous vous avons adressé 20 ex. du n° 472 sur les plantes médicinales.

## Carrières Féminines

**DATES DE DIVERS CONCOURS**

Le concours institué dans les Postes, Télégraphe, et Téléphone pour les veuves et orphelines de guerre, qui était fixé au 10 avril, est reculé aux 8, et 9 mai.

⁂

Un concours d'emploi de dame sténo-dactylographe au Ministère du Travail, aura lieu le 21 juillet 1919. Délai d'inscription : 20 juin inclus. Age, 17 à 30 ans. Traitement : 1.800 à 3.000 francs. Indemnités diverses. Aucun diplôme n'est exigé.

⁂

Un concours est institué pour le recrutement d'employés du service du Génie rural. Il aura lieu dans le 3e trimestre de 1919.


**SOCIETE GENERALE**
**pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France**

SOCIETE ANONYME
**Capital 500.000.000 de francs**
**Assemblée générale annuelle du 27 mars 1919**

Dans son rapport aux actionnaires de la SOCIETE GENERALE dont l'Assemblée a eu lieu le 27 Mars 1919, le Conseil, après quelques considérations sur la situation actuelle, énumère les affaires d'intérêt général et régional auxquelles la Société a prêté son concours et indique que l'Etablissement a contribué pour 2 milliards ½ au succès du quatrième Emprunt National.

En raison des événements qui ont marqué les premiers mois de l'année, le Conseil, d'accord avec le Gouvernement, fit transporter, dans une ville du centre de la France, les titres et objets précieux de la clientèle que l'Etablissement, malgré les difficultés de personnel et de transport, ne cessa pas un seul jour de recevoir en dépôt.

Le Rapport signale le rétablissement des cordiales et étroites relations, interrompues par la guerre, avec la Société Générale Alsacienne de Banque, fondée en 1880, sous les auspices de la Société Générale, et qui par son réseau complet d'Agences et son excellent crédit occupe une des premières places dans les provinces retrouvées. Des rapports ont été également repris avec la filiale de Belgique, la Société Française de Banque et de Dépôts, qui vraisemblablement, ne tardera pas à retrouver son ancienne prospérité. Quant à la filiale suisse, la Société Suisse de Banque et de Dépôts, sa situation est satisfaisante en tous points. A Barcelone, un immeuble a été acquis, en vue d'y installer une succursale et de concert avec la Banque de Salonique et des personnalités importantes de Lyon et de Marseille, la Société Générale a constitué la Banque Française de Syrie.

Le Conseil rend ensuite un dernier hommage aux 1.556 morts et disparus appartenant au personnel de la Société Générale, et mentionne les 57 « Légion d'honneur », les 151 « Médaille militaire » et les 1.643 « Croix de guerre, glorieusement gagnées, qui attestent les exploits accomplis par les agents mobilisés de la Société.

Enfin, le Conseil salue la mémoire de trois de ses membres, décédés pendant l'exercice, MM. de Mathaurel, Dujardin-Beaumetz, de Peydaigne, et exprime ses profonds regrets de la retraite de son Vice-Président, M. Dejardin-Verkinder, imposée par son grand âge et son état de santé.

Sur le produit net de l'exercice qui s'est élevé à 15.741.658 frs le Conseil propose de servir aux Actionnaires un dividende de 6 % à raison de 15 frs par titre, sous déduction des impôts. Un acompte de 6 frs 25 ayant été mis en paiement le 2 janvier 1919, il sera distribué à partir du 1er juillet 1919, 8 frs 75 par action, sous déduction des impôts, soit net 8 frs.

L'Assemblée a fait un excellent accueil aux déclarations du Conseil et a voté à l'unanimité toutes les résolutions présentées.


## PETITES ANNONCES

*1 franc la ligne*

On cherche, pour accompagner une dame en villégiature dans chalet de montagne (environs d'Annecy (Hte-Savoie), une personne sérieuse, de toute confiance, pouvant aider aux travaux d'un petit ménage. Ecr. à Mme Leirens, La Voilère, Monnetier-Mornex (Hte-Savoie). 1624

**Propriétaire** exploitant elle-même petit domaine rural, désirerait entrer en rapport avec personnes s'intéressant questions agricoles et œuvres sociales. Ecrire G. Leroux, Noyal-s-Vilaine, (I.-et-V.) 1634

**A vendre** 75 kilogs miel, 9 fr le kilog. Même adresse que ci-dessus. 1636


# MAISONS RECOMMANDÉES

## LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé Riche. Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

## BIERES

**BIERE FANTA non alcoolisé**
**BIERE spéciale pour nourrices**
**BIERE de TABLE**
6, rue Guyot (Paris) — Téléph. Wag. 13-81


La Gérante : JANE MISME.

Imp. des Arts, 11, rue Molière, Paris


# ECOLE ROY

7, rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

**STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE**
**COMPTABILITE, COMMERCE, LANGUES**

Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES


# LE ROLE DES FEMMES dans l'Assistance Publique

(*Suite*)

### *Ce qu'il est, ce qu'il doit être*

D'un même élan et d'un même cœur, afin de répondre aux besoins les plus urgents des œuvres déjà existantes et d'en organiser de nouvelles l'Union des œuvres se constitua spontanément à la mairie, qui depuis lors, centralise les ressources produites par les quêtes, établit un

cadrage comprenant les noms de tous les indigents secourus, organisa un service d'enquêtes pour connaître les malheureux atteints par la guerre, et un service de renseignements sur toutes les œuvres existant dans l'arrondissement. Par suite de l'absence des hommes partis à la guerre, beaucoup de ces œuvres ainsi groupées sont coupées.

Nous sommes donc à même d'observer, dans une organisation qui, par suite des circonstances a trouvé un appui auprès des pouvoirs publics l'aptitude des femmes à secourir la misère — les plus farouches antiféministes nous reconnaissent des facultés d'émotion et de dévouement qui développées que chez les hommes.

Après 4 ans et demi d'efforts communs, nous constatons qu'aucune œuvre dirigées par des femmes bénévoles, aucunement aidé à une tâche continue, qu'aucune œuvre féminine n'a périclité ou ne s'est déclarée de l'Union nécessaire. Et cette constatation nous encourage à croire que la femme est capable de s'imposer une besogne et de l'accomplir dans cette inconscience qui nous est souvent reprochée. Sans doute, il est utile pour que la femme s'attache avec suite à une idée, et à sa réalisation, qu'elle y soit poussée par un mobile supérieur comme elle l'est dans la bienfaisance. Mais ce qui avait jusqu'ici manqué aux œuvres féminines d'assistance, c'est qu'elles n'étaient pas soutenues, encouragées, dirigées par des organisations fermes ayant un caractère légal. On avait laissé les femmes faire de la charité en général, seulement les impulsions de leur cœur, sans se préoccuper d'éclairer leurs intelligences.

Or, si la charité demande des qualités de cœur qui sont, avant tout, l'apanage de la femme, elles n'exigent pas moins des capacités de jugement et des lumières de l'esprit qui ne s'acquièrent que par l'étude et l'expérience.

Voilà pourquoi il est nécessaire de nous unir à nous, qui sommes par les facultés d'observation à notre sexe, prédestinées à la bienfaisance, il est nécessaire que l'on nous fasse une place dans la maison communale. Afin que toutes les manifestations de notre activité charitable, que nous voulions organiser un vestiaire, ou secourir les filles-mères abandonnées, que le chômage nous amène à fonder un ouvroir, un bureau de placement, une mutualité de secours. Il faut que nous sachions donner à notre fondation la forme légale qui lui est indispensable, que nous n'ignorions plus les formalités les plus élémentaires, comme cela est arrivé à quantité de dames patronesses des mieux intentionnées.

Il faut aussi que nous connaissions toutes les mesures d'assistance dont peuvent bénéficier les indigents, afin de ne pas gaspiller d'argent inutilement, de ne pas entretenir la mendicité, mais de faire le maximum de bien avec les ressources dont nous disposerons.

A la maison commune, à la mairie, nous devons trouver, nous, les renseignements dont à chaque pas nous aurons besoin quand nous nous avancerons dans la bienfaisance. Et c'est pourquoi nous souhaitons de voir se généraliser l'organisation des unions d'œuvres dans toutes les mairies de France.

Mesdames,

Si en retournant dans le passé pour y chercher le rôle de la femme dans l'assistance, nous avons été obligées de faire des constatations pénibles et humiliantes, nous voici arrivées à des aperçus extrêmement encourageants.

C'est non seulement l'avenir de l'assistance féminine, son extension et son pouvoir d'action, par un système d'union d'œuvres comme celui que nous venons rapidement d'envisager, mais c'est aussi pour certaines œuvres privées, nées de la guerre, la consécration officielle qui leur a été donnée, consécration officielle et qui va leur permettre de survivre, de s'agrandir pour répondre aux nouveaux besoins de la nation.

Parmi les œuvres qui, dès les premiers jours de la guerre, se créèrent par la seule bonne volonté des particuliers, et qui ont acquis peu à peu leurs droits dans la vie municipale, je veux vous en citer, dans lesquels le rôle de la femme peut être particulièrement influent et dont, par conséquent, il faut que nous connaissions le fonctionnement.

### L'ASSISTANCE MATERNELLE ET INFANTILE

Je vous parlerai d'abord de l'assistance maternelle et infantile, aide aux mères et aux enfants privés brusquement du chef de famille par la mobilisation, qui fut fondée dès le 2 août 1914 par Mme la Générale Michel, femme du gouverneur militaire de Paris.

En vérité, mesdames, il nous est permis de nous étonner d'une chose, c'est que l'on ait, en France, attendu la ruée allemande pour penser à assurer à la femme enceinte et à la femme nourrice, à la génératrice de la race, la protection sociale médicale et légale qui lui est due.

Cette pensée aurait dû être de tout temps la principale préoccupation des législateurs. Il n'est point de pire barbarie que celle d'abandonner la femme, je le répète, la génératrice de la race, celle qu'il faudrait avant tout, dans l'intérêt vital du pays, sauvegarder, que d'abandonner la femme dans l'épreuve de sa gestation douloureuse, de son accouchement si souvent mortel, d'abandonner la femme enceinte et l'accouchée, à la misère, au manque de nourriture, au travail de force, périlleux pour elle-même et pour l'enfant qu'elle porte, et à la cruauté de la réprobation publique lorsque sa grossesse n'a pas n'a pas la légalité du mariage...

Pour la première fois, un geste de bonté intelligente, un geste de pitié vraiment humaine a été fait vers la pauvresse enceinte et vers la fille séduite abandonnée... Qu'il soit béni ce geste qui vient si tard, après la longue et lamentable histoire, déroulée pendant des siècles, des avortements, des suicides de femmes, des accouchements clandestins, des étouffements de nouveaunés, toutes ces conséquences de la perversion de la morale naturelle, comme si la maternité, légale ou non, du moment qu'elle est saine, pouvait jamais être une faute.

Ne vous méprenez pas, mesdames, sur le sens de mes paroles, je n'encourage pas l'amour libre, et je ne porte aucune atteinte à la très sage institution du mariage, à cette constitution de la famille, faite avant tout pour protéger la mère et l'enfant. Mais si nous nous élevons au-dessus même de cette institution qui doit rester sacrée, si nous ne considérons que la loi de la nature qui a constitué la femme pour qu'elle soit mère, quelle que soit sa situation sociale, quelles que soient les difficultés matérielles de la vie, nous serons amenées à penser que notre société, loin de honnir la fille-mère, loin de se faire son juge, doit donner à celle-là surtout, parce qu'elle n'en a pas d'autres, la protection que réclame son état.

Donc, par la création de l'assistance maternelle et infantile, la femme, fille ou épouse, si elle est nécessiteuse, a droit à la protection sociale, médicale et légale.

Le fonctionnement de cette œuvre mériterait un long développement; nous n'en avons pas le temps. Je me bornerai à vous dire qu'en dehors des Permanences qu'elle a organisées dans les hôpitaux, cette œuvre est entrée dans la vie municipale, par ses permanences des mairies. La femme qui, pendant la guerre, était appelée à la maison communale, pour son allocation militaire, pour sa carte de pain, ou toute autre raison du domaine administratif, cette femme-là pouvait aller voir une des déléguées de la Permanence et lui conter ses besoins et ses peines; lui faire ses confidences, lui demander aide, protection, pour la naissance du bébé à venir, ou pour l'allaitement de celui qu'elle portait dans ses bras; la déléguée se chargeait de la diriger, de l'éclairer, de faire toutes les démarches pour que soient protégés et sauvegardés la naissance de l'enfant, puis son développement normal.

Les Permanences d'assistance maternelle et infantile fonctionnent à Paris depuis 4 ans et demi et vont continuer à fonctionner. Malheureusement elles n'ont pu jusqu'à présent être régulièrement organisées en province. Pour qu'elles donnent tout leur effet, il faudrait que la nation entière y apportât son effort. C'est le vœu ardent que nous formons. Que le même geste de salut s'étende à travers tout notre pays et que désormais pas une mère et pas un enfant de France ne soit exposé à manquer de protection.

J'ai à peine besoin de vous dire, étant données les fonctions délicates qui leur sont confiées, que les déléguées de l'Assistance maternelle sont toujours des femmes; il y a dans cette œuvre, qu'il faut à tout prix propager, et qui, dès maintenant est assurée de l'appui des pouvoirs publics, un champ immense, illimité, inépuisable pour l'assistance féminine de l'avenir.

### LES DISPENSAIRES D'HYGIENE SOCIALE

Il me reste trop peu de temps pour vous parler de la création des dispensaires d'hygiène sociale et de la loi sur les Pupilles de la Nation.

Ces deux institutions qui se rattachent toutes les deux aux services départementaux et communaux sont d'organisation récente. Encore dans la période de formation, elles ne fonctionnent pas régulièrement dans toutes les communes de France. Il tient à vous, Mesdames, à votre initiative, à votre continuité dans le dévouement, que les mesures prises pour l'hygiène sociale et la tutelle des orphelins de la grande guerre ne soient pas des lois stériles.

Nous avons vu que la loi Rousset, sur la surveillance des enfants mis en nourrice n'a jamais été appliquée, et cela à cause de l'inertie des pouvoirs publics et — il faut avoir le courage de l'avouer — par l'indifférence des femmes qui auraient pu veiller à son application.

Eh bien, il faut, maintenant que nous sommes instruites dans les lois d'assistance, maintenant que les pouvoirs publics ne dédaignent plus notre concours, et qu'ayant appris à l'apprécier pendant les années de guerre, ils lui donnent dans les institutions sociales, la valeur qu'il doit avoir; il faut que ce concours, nous l'apportions avec un zèle assidu, un esprit réfléchi, une capacité d'étude et de compréhension qui fassent de nous des collaboratrices indispensables.

Les dispensaires d'hygiène sociale qui devront bientôt exister, si notre volonté leur donne l'existence dans toutes les communes de France sont destinés à combattre le fléau grandissant de la tuberculose, de l'abrutissant alcoolisme et de la déshonorante syphilis; ils seront entre les mains des médecins et des infirmières. Une légion de Françaises s'est depuis 4 ans formée aux soins des malades. Aujourd'hui, c'est la démobilisation. Que celles qui ont le bonheur d'avoir un mari et des enfants retournent à leur foyer et ne le quittent plus; leur place est là. Mais que les autres, les femmes seules, les veuves sans enfants, les vieilles filles qui sont une caste nombreuse dans le pays appauvri en hommes, que celles-là, si elles ont les forces physiques et morales nécessaires, restent mobilisées, armées de tout leur savoir et de tout leur dévouement contre cet ennemi intérieur de la France qu'est devenue la propagation effrayante des maladies tuberculeuses et syphilitiques. On les combattra par l'hygiène, par la propreté méticuleuse, par une saine économie ménagère que toutes les femmes doivent connaître et qu'elles doivent enseigner autour d'elles. Autour d'elles aussi, dans toutes les maisons d'frappées par la maladie, les femmes doivent faire savoir qu'un service de désinfection gratuite est assuré par les mairies. Cette attribution de la commune : la désinfection gratuite des locaux contaminés par les maladies contagieuses est une des plus ignorée dans la masse, c'est pourtant la plus urgente pour la salubrité publique.

### LES PUPILLES DE LA NATION

Un seul mot sur les Pupilles de la Nation, pour l'adoption desquels un office spécial existe maintenant dans toutes les mairies de France.

Nous avons toutes à cœur que les enfants de ceux qui sont morts pour nous défendre soient élevés aussi bien que si leurs pères avaient vécu. Ce sera là pour toutes les femmes de notre génération, une besogne qui demandera, certes, de l'intelligence et du dévouement, mais qui n'exigera pas une consécration absolue comme le métier d'infirmière ou de visiteuse des malades. C'est pourquoi, revenant en terminant à une pensée qui nous préoccupait, lorsque nous parlions, au début de cette causerie, de l'administration du Bureau de Bienfaisance, nous signalerons cette œuvre à l'activité des jeunes filles.

*Guidées et éclairées par des personnes compétentes et qui connaissent à fond les questions juridiques qui se rapportent à la loi du 27 juillet 1917 sur les Pupilles de la Nation, les jeunes filles peuvent, dans cette œuvre faire une excellente éducation sociale.*

Cette loi de fraternité, de solidarité et de respect mutuel ne s'applique pas seulement aux enfants indigents qu'elle secourt, elle vise tout enfant, riche ou pauvre dont le père a donné sa vie pour la Patrie; toutes les femmes doivent donc la connaître, toutes doivent l'étudier afin d'en faire bénéficier tous les orphelins de guerre, afin que se perpétue, dans la génération qui va nous suivre, le souvenir de la lutte gigantesque pour le Droit et la Liberté.

### CONCLUSION

Dans l'Union fraternelle de tous les citoyens, hommes et femmes, dans une démocratie française mieux comprise plus complète, plus heureuse et meilleure, nous voulons, nous, femmes, apporter notre part de travail et de générosité. C'est une des raisons qui nous font demander le droit de suffrage.

Prenons donc, si vous le voulez bien, après avoir éclairé et fortifié nos cœurs, la résolution de consacrer le temps que ne réclameront pas nos devoirs de famille, à l'assistance commune. N'hésitons plus à offrir nos services aux œuvres des municipalités. La guerre nous a ouvert beaucoup de portes qui nous étaient autrefois fermées. Entrons en grand nombre dans les services des Pupilles de la Nation, dans ceux de l'hygiène sociale, de la surveillance des enfants du 1er âge, de la protection des mères et des nourrissons. Mais en ayant soin de choisir avec discernement celui dans lequel nos facultés, notre situation matérielle et morale nous permettra d'être le plus utile. Car c'est par ce discernement que nous prendrons dans l'assistance, une place que l'on ne pourra plus nous retirer; que nous pourrons devenir des électrices et des élues ayant toutes les capacités de leur tâche.

Que l'aurore de la paix ne ramène point nos efforts et ne nous incite pas au retour vers une vie frivole qui a été celle de trop de Françaises d'avant-guerre. Il faut que les collaborations féminines soient de plus en plus nombreuses dans l'assistance publique que leur influence soit vraiment efficace dans les œuvres de bienfaisance municipale.

Alors selon la parole du professeur de droit administratif Berthélemy, appelant à notre aide les progrès de la science et les efforts de la loi, nous obtiendrons, dans une société à jamais délivrée du fléau de l'indigence, du moins un état social moins imparfait.

**Marthe Pelletier.**


TREIZIEME ANNEE — N°

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . Un an.
ETRANGER . . . . — 10

LE NUMERO :

FRANCE . . . . . 10 centi
ETRANGER . . . . 15 —

Aux bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-0

ANNONCES
Agence Parisienne de Publici
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : GUT. 55-88


## Pour l'éducat du sentiment arti

De nombreuses lacunes sont dans l'organisation et l'esprit de seignement musical; il importe l'heure où tant de réformes s' sent, les vrais amis de l'Art qui de droit les points défectu enseignement.

Aujourd'hui, n'importe quel peut exercer le professorat se parer de titres imaginaires personne n'y trouve rien à d cependant, de plus abominable conscience ou la mauvaise foi d tes pédagogues qui tiennent e mains l'avenir des enfants et la de l'Art, deux choses également Pourquoi ne pas contraindre to seur à subir un examen constat pacités ? Les prix décernés pa servatoires désignent tout au p exécutant; or, chacun sait qu'u accompli peut n'être qu'un très professeur, alors qu'un artiste a souvent un don réel pour l'ens De plus, beaucoup de jeunes gen vent pas suivre les cours d'un toire pendant plusieurs années, leur serait facile de passer pour l'obtention d'un diplôme, passe un baccalauréat sans avoi études dans tel ou tel collège, mes devraient comprendre trois enseignement primaire, seconda périeur.

Une autre difficulté se présent vant les jeunes musiciens : celle truction. Un enfant obligé de tr musique en moyenne cinq heures ne peut pas suivre en même t école supérieure, il obtient tou son certificat d'études, et si sa f pas les moyens de le faire inst maison, il demeure toute sa vie tré. Pourtant l'instruction de l'a d'une grande importance car e beaucoup sur son talent.

Plusieurs sortes de baccalaur frent actuellement au choix des suivant la branche dans laquelle lent se spécialiser. Il y aurait lie une sorte de baccalauréat musica outre les notions générales et celle portant directement à la musiqu matières suivantes :

1° Etude des langues classiqu grec, base essentielle de toute cu téraire et, si possible, d'une ou langues vivantes (italien, ang mand);

2° La philosophie, car les philo tous les temps ont reconnu l'in des arts et de la musique dans ale des peuples;

3° Les sciences naturelles, l étant le modèle idéal que doit co tiste pour être sincère, pour c œuvre durable et vivante;

4° L'acoustique;

5° Des éléments d'anatomie, d'h de culture physique, permettant d'éduquer son corps en même te son cerveau en évitant le surme

6° Notions générales sur tous

7° Pédagogie.

Les préjugés actuels contre l'A artistes viennent en majeure par que ces derniers sont presque tou ignorants sans valeur autre que c férée par leur talent. Lorsqu'on aux artistes cette valeur intellect leur manque, les préjugés t d'eux-mêmes et l'Art, comme la pr reprendra dans la société la place neur qui lui est due.

Il faudrait que l'instruction spé facilitée de toute manière aux je tistes et qu'elle soit rendue ob pour l'obtention des diplômes pr cels.

Que faire pour rendre le public me de juger, plus sainement, les ou les artistes qu'on lui pré est révoltant de voir à quelles vont en général les plus frénétiqu mations. Combien de fois n'avons-nous assisté à des concerts dans lesquels ritables artistes ne remportaient succès médiocre, tandis qu'un numéro de music-hall, inconve grotesque, était couvert de bravos siastes. La musique est trop sou gardée chez nous comme un simpl temps, un luxe agréable, un mét courtisane que le public traîne à dans toutes les fanges.

Qu'il y a loin, hélas, de cet eption sacrilège due à Lotze le moderne, à la noble conception dée par les antiques ! « Veux-tu si un pays est bien gouverné, s sède de bonnes mœurs ? Ecoute que ! » a dit le philosophe chino Puis en Grèce, à l'époque de la